

# ÉCOLE DE MUSIQUE CHARLES LAFON

## TARIFS DES COURS - ANNÉE 2021-2022

	âge mini	Durée cours	type de cours	Adhésion annuelle	Cotisation trimestrielle (1 année d'enseignement = 3 trimestres)	
				obligatoire (1)	Résidents d'Ille-sur-Tet	Résidents extérieurs
<b>instrument 1h</b>	18 ans	1h	individuel	<i>Adhésion annuelle obligatoire :</i>  <b>45 € par élève,</b>  <i>20 € pour le deuxième élève membre du même foyer,</i>  <i>15 € pour le troisième élève membre du même foyer</i>	360 €	380 €
<b>instrument 1h + Formation Musicale 1h</b>	18 ans	1 h + 1 h	individuel + collectif		380 €	400 €
<b>instrument 1/2h</b>	18 ans	30 mn	individuel		180 €	200 €
<b>instrument 1/2h + Formation Musicale 1h</b>	6 ans	30 mn + 1 h	individuel + collectif		195 €	215 €
<b>1/2 h d'instrument supplémentaire</b>	6 ans	30 mn	individuel		105 €	120 €
<b>M.A.O. - DJ</b>	12 ans	1 h	collectif 3 élèves		140 €	150 €
<b>M.A.O. - DJ, synthèse sonore ou Home Studio</b>	14 ans	1 h	collectif 3 élèves		140 €	150 €
<b>M.A.O. en cours individuel</b> <small>(DJing, Synthèse sonore ou Home Studio)</small>	14 ans	30 mn	individuel		195 €	215 €
<b>M.A.O. en cours individuel</b> <small>(DJing, Synthèse sonore ou Home Studio)</small>	18 ans	1 h	individuel		360 €	380 €
<b>Éveil (séance collective)</b>	inf. à 6 ans	30 mn	collectif 4 élèves mini		40 €	50 €
<b>Atelier d'ensemble Adultes</b>	18 ans	2 h	répétition collectif	60 €	80 €	

				Adhésion annuelle	Cotisation unique par stage	
<b>Stage</b> (informatique musicale, techniques de home studio, etc...)	14 ans	stage de 8 heures	collectif 4 élèves maxi	45 €	à partir de 75 €	à partir de 95 €

\* adhérent = membre à jour de son adhésion (45 €) ne suivant pas de formation    \*\* cotisant = membre suivant une formation instrument, MAO ou Atelier

Le total des cotisations (3 trimestres) + l'adhésion annuelle doivent être réglés en début d'année scolaire. Vous pouvez faire 3 chèques qui seront encaissés au début de chaque trimestre scolaire

e-mail : [contact@musille.fr](mailto:contact@musille.fr) - Tél. : **04 68 84 12 91** (laisser un message) - Association École de Musique Charles Lafon - 20 avenue Pasteur - 66130 Ille sur Têt

■ L'adhésion à l'association et la cotisation aux cours sont exigibles intégralement à la date de début des cours. L'adhésion et la cotisation ne seront plus remboursables en cas de désistement ou exclusion de l'élève, (sauf cas de force majeure saisi par le Conseil d'Administration). Il est possible d'obtenir un échelonnement du montant total en 3 fois maximum (échéances à chaque début de trimestre). En cas de non paiement de la cotisation dans les délais, l'exclusion de l'élève pourra être prononcée.

■ Les cours proposés en présentiel pourront être transformés en distanciel si la situation sanitaire l'exige.

■ L'apprentissage de la musique demande une certaine discipline. Tout élève ayant un comportement susceptible de troubler le bon déroulement des cours sera rappelé à l'ordre. En cas de récidive, l'École de Musique Charles Lafon pourra prononcer son exclusion temporaire ou définitive.